



**APPEL À PROJETS
EXPLOITATION DE LA SALLE DU CINÉMATOGRAPHE**

Gestion, programmation et exploitation de la salle de cinéma du Cinématographe
(Casino de Montbenon)

Période	2024 – 2028 (renouvelable)
Délai de candidature	15 juin 2023
Informations	www.lausanne.ch/ap-cinematographe

Contexte

Ouverte en 1981, la salle du Cinématographe est une salle de cinéma de 102 places assises située au 1^{er} sous-sol du Casino de Montbenon, en plein cœur de Lausanne. Programmée et exploitée par la Cinémathèque Suisse, elle accueille aussi les projections de nombreux festivals lausannois dédiés au 7^e Art.

La Cinémathèque Suisse cessera ses projections au Casino de Montbenon fin 2023 en vue de déplacer ses activités publiques au cinéma Capitole rénové. La Ville de Lausanne souhaite maintenir une exploitation dédiée au 7^e Art dans la salle du Cinématographe dans le cadre d'un projet qui devra compléter l'offre cinématographique lausannoise et répondre aux besoins exprimés notamment par l'industrie locale du cinéma ou le milieu académique. Le démarrage de cette nouvelle exploitation est attendu pour le premier trimestre 2024.

Dans cette perspective, la Ville de Lausanne met au concours pour une durée de cinq ans, renouvelable, la gestion, la programmation et l'exploitation de la salle de cinéma du Cinématographe.

Cahier des charges

Dans le cadre de cet appel à projets, la Ville de Lausanne sera notamment attentive aux projets :

- proposant une offre régulière de films accessible et ouverte au grand public ;
- proposant une programmation de films complémentaire à l'offre existante à Lausanne et à celle future des deux salles du Capitole ;
- garantissant la continuité des collaborations passées avec les festivals lausannois de cinéma et en particulier ceux régulièrement soutenus par le Service de la culture (LUFF, Cinémas d'Afrique, Rencontres 7eme Art, Festival Cinéma Jeune Public, etc.) ;
- répondant aux besoins des actrices et acteurs lausannois et romands de l'industrie cinématographique ainsi que des associations professionnelles (AROPA, FOCAL, etc.) notamment pour des activités telles que formations, projections et rencontres professionnelles, tests de copies, étalonnage, etc. ;



- répondant aux demandes des écoles (obligatoire et/ou post-obligatoire), notamment en termes de programmation scolaire et de médiation ;
- répondant aux demandes des hautes écoles, par exemple de l'ECAL et de l'Université de Lausanne (Section d'histoire et esthétique du cinéma), notamment pour certains cours, projets de colloques et de symposiums, etc. ;
- proposant des possibilités de collaboration aux milieux associatifs, en lien avec l'activité du Casino de Montbenon, sous la forme de location ou de mise à disposition de la salle du Cinématographe.

Soutien apporté par la Ville de Lausanne et conditions financières

L'entité exploitante sera responsable de ses produits et de ses charges. Elle devra assumer l'équilibre de ses comptes.

La Ville de Lausanne garantit une subvention en nature correspondant au loyer des espaces qui sont mis à disposition gratuitement, selon le détail ci-dessous. Elle offre par ailleurs l'entretien usuel des espaces communs (hall d'entrée, couloirs, sanitaires). Il n'est à ce stade pas prévu de subvention complémentaire en espèces.

La Ville de Lausanne offre le matériel technique et infrastructurel demeurant sur place, en l'état. Ce matériel restera propriété de la Ville de Lausanne aussi longtemps qu'il sera fonctionnel. L'entretien est à la charge de l'entité exploitante. Toute réparation et tout remplacement sera à la charge de l'entité exploitante, qui en deviendra alors propriétaire.

L'entité exploitante devra assumer les charges de fonctionnement, de programmation, de production, de communication et d'exploitation, ainsi que les charges usuelles de locataire (électricité, chauffage, nettoyage, etc – estimation annuelle à CHF 20'000.-). Tous les produits d'exploitation lui reviendront.

Espaces et équipements mis à disposition

Selon plans joints en annexe

La salle de cinéma du Cinématographe sera mise à disposition en l'état. Elle bénéficie de la proximité d'autres espaces gérés par la Ville de Lausanne (Salle Paderewski, Salle des fêtes, Salon bleu) ainsi que de la Brasserie de Montbenon. L'exploitation de la salle pourrait en outre être complétée, aux beaux jours, par une programmation en extérieur dans le cadre du Théâtre de Verdure, sous réserve de l'octroi des autorisations adaptées.

La salle de cinéma sera mise à disposition avec l'infrastructure suivante, entièrement rénovée en 2012, en l'état :

- l'écran de projection actuel
- un système de projection digital cinema package (DCP, en définition 2k)
- une installation de diffusion du son 5.1
- une boucle magnétique pour personnes malentendantes
- un système d'éclairage pour l'avant-scène
- 102 sièges



En complément, les espaces suivants seront mis à disposition, en l'état :

- La cabine de régie et ses espaces connexes (caisse d'appoint, stockage)
- Quatre espaces complémentaires à proximité (cafétéria, stockage, vestiaire, ...)
- Un espace billetterie et bureau au rez-de-chaussée
- L'accès partagé au hall d'entrée, équipé de vitrines pour affiches et informations
- L'accès partagé aux sanitaires du Casino de Montbenon

La salle ne sera plus équipée de projecteurs 35mm et 16mm. La cabine de régie permet toutefois une installation temporaire de ce type de projecteurs.

Périodicité

Le présent appel à projets porte sur une période de durée déterminée de cinq ans, de janvier 2024 à décembre 2028. Ce mandat sera renouvelable. Cas échéant, l'exploitation du Cinématographe sera remise au concours au premier semestre 2028.

Modalités de participation

Pour être considérés comme complets, les dossiers de candidature doivent comprendre :

- une présentation des porteuses et/ou porteurs de projet détaillant leurs activités passées dans le domaine du cinéma
- une présentation du projet culturel (max. 3 pages)
- une présentation de la gouvernance, de la structuration opérationnelle, du projet d'exploitation et des moyens mis en œuvre pour sa réalisation (max. 3 pages)
- un calendrier / agenda type, au niveau programmation, collaborations et horaires
- un budget et un plan de financement (investissement et exploitation)

Le dossier doit être adressé par courriel à l'adresse culture.appel@lausanne.ch

Objet du courriel : Appel à projets – Cinématographe

Dernier délai d'envoi du dossier : **15 juin 2023**

Admissibilité

Sont admissibles à cet appel à projets toutes personnes et toutes structures (en principe à but non lucratif) pouvant s'appuyer sur une expérience en lien avec le cinéma.



Processus de sélection

Le processus de sélection sera conduit et les projets seront évalués par une commission composée comme suit :

- Chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne
- Adjoint au Chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne
- Responsable du Casino de Montbenon
- Deux expertes ou experts du milieu du cinéma

La proposition du Service de la culture sera ensuite soumise à la Municipalité pour décision.

Critères de sélection

Les projets proposés seront jugés selon les critères suivants, sans pondération :

- Adéquation au cahier des charges tel que présenté ci-dessus
- Professionnalisme, solidité, qualité et pertinence du projet
- Réalisme du budget et du plan de financement
- Références des porteuses ou porteurs de projet

Calendrier

3 mai 2023	Lancement public de l'appel à projets
15 juin 2023	Échéance du dépôt des dossiers de candidature (par courriel)
Juillet 2023	Décision et communication du projet retenu
Fin 2023	Fin d'exploitation du Cinématographe par la Cinémathèque suisse
Début 2024	Nouvelle exploitation du Cinématographe

Personnes de référence

Pour toute information relative à cet appel à projets :

- Yann Riou, Adjoint au Chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne
yann.riou@lausanne.ch

Pour toute visite des lieux :

- Stéphane Meylan, Responsable du Casino de Montbenon
stephane.meylan@lausanne.ch

*Ce dossier d'appel à projets ne constitue pas un document contractuel.
Les informations qu'il contient sont communiquées avec les réserves d'usage.*